

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 15 / Quorum : 8 / Nombre de présents : 10 / Votes par procuration : 2

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de la séance du jeudi 23 mai 2024 :

Numéro	Objet de la délibération <i>et résumé du contenu</i>	Résultat du vote
D2024/028	Budget principal 2024 : Décision modificative n°1 <i>Rectification du budget : inscription en recette dans la section d'investissement de la somme de 102 236,22 € correspondant à l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés.</i>	Approuvée
D2024/029	Tarifs Médiathèque du Val d'Ardèche <i>Extension de la gratuité d'abonnement aux personnes de plus de 70 ans.</i>	Approuvée
D2024/030	Foncier : acquisition de parcelles de terrain lieudit le Tramontel <i>Acquisition des parcelles AC 419 et AC 423 à proximité du stade, inscrites au PLUi comme emplacements réservés. Terrain pouvant être utilisé dans le cadre de l'aménagement du complexe sportif de la Condamine ou en extension de l'aire de camping-cars. Superficie totale : 1015 m² - Prix : 20 000 €</i>	Approuvée
D2024/031	Travaux de voirie : bordures rue de Georgie <i>Choix de l'entreprise EUROVIA (Aubenas) pour la pose des bordures de délimitation du cheminement piétonnier qui va être créé le long de la partie élargie de la rue de Georgie (du cimetière à la RN102). Montant : 10 938,28 € HT</i>	Approuvée
D2024/032	Travaux de voirie : reconstruction du mur de la Grand Font <i>Choix de l'entreprise Michel JAUFFRE (St Pierre de Colombier) pour la reconstruction du mur en pierres de soutènement effondré route de la Grand Font. Montant : 14 105,00 € HT</i>	Approuvée
D2024/033	Travaux de voirie : subvention du Département <i>Demande de subvention au titre du Pacte Routier – dispositif « Atout Ruralité 07 » pour les travaux d'aménagement de la voie d'accès à la nouvelle microcrèche, la reconstruction du mur de la Grand Font et la pose des bordures du cheminement piétonnier de la rue de Georgie. Base : 62 193,28 € HT – Taux : 40 %, subvention plafonnée à 20 000 €.</i>	Approuvée
D2024/034	Ardèche Habitat : Autorisation de représenter la commune en justice <i>Pouvoir donné à Ardèche Habitat de représenter la Commune lors des audiences juridictionnelles pouvant opposer la Commune à des locataires de logements dont l'office public est gestionnaire pour le compte de la Commune.</i>	Approuvée